



Art, artisanat, et arts du livre en pays de Bécherel

Conditions générales et conditions particulières d'inscription et de participation

L'Association "RENCONTRES AU BOUT DU MONDE" (RBM) propose à ses membres qui le souhaitent (majeurs seulement ou mineurs accompagnés) d'effectuer ensemble un séjour en Pays de Brocéliande (Bretagne), entre membres partageant individuellement un même désir de rencontres, de découvertes, et d'échanges avec les populations et les cultures de cette région.

L'esprit de partage, sous-tendu dans l'organisation de ce séjour, suppose un engagement individuel et actif, dans la limite des possibilités de chaque participant, avant, pendant, et si possible après le séjour, ainsi que le partage des principes développés dans la "Charte de Recommandations pour un tourisme responsable" de RBM, chacun assumant pleinement la responsabilité de l'ensemble de ses actes et décisions, selon les principes et conditions décrits dans ce document. Le rôle de Rencontres au bout du monde consiste à organiser les rencontres avec les habitants sur place, sensibiliser le voyageur au respect des environnements ethniques et naturels, et mettre en oeuvre ses programmes de développement solidaire. RBM n'agira qu'en concertation avec ses membres participants ou non et en toute transparence, notamment financière.

PROGRAMME, DATES, DURÉE, IMPRÉVUS

Le participant s'engage à accepter d'éventuelles modifications des dates (+/-1jour) et du programme initialement prévus, selon les opportunités, ou éventuelles modifications des horaires transports (aériens ou autres). Les dates, la durée, et le programme définitifs seront précisés aux participants en temps utile par l'envoi de notes d'informations. Les lieux de rendez-vous seront fixés individuellement, en fonction des modes de transports, dates et horaires choisis par chaque participant. En cas de non-présentation aux dates, heures, et lieux de rendez-vous fixés, aucun remboursement ne sera effectué et la totalité des versements sera définitivement perdue.

Chaque voyageur recevra l'ensemble des informations lui permettant de retrouver son groupe et de parvenir à destination où il sera accueilli.

Si un participant souhaite arriver plus tôt ou prolonger son séjour sur place, les réservations et frais d'hébergements qui en résulteraient seront à sa charge exclusive et sous sa seule responsabilité.

Tout séjour commencé est intégralement dû et ne pourra faire l'objet d'aucun remboursement.

Si, pour une cause de force majeure (météo, transports locaux, retard ou annulation de pré-acheminement ou de vols internationaux, grève, problème de santé (accident ou maladie) d'un participant, événement politique ou militaire, etc.), ou par décision des participants, le programme ou les dates et la durée initialement prévus devaient être modifiées, aucun remboursement des frais aériens ou des frais locaux occasionnés par ces changements ne pourra être exigé auprès de RBM ceux-ci restant à la charge de l'ensemble des participants, partagés en parts égales, les suppléments éventuels pour changements de dates sur les vols aériens restant à la charge individuelle de chaque participant. RBM s'engage cependant à tout mettre en oeuvre pour défendre les intérêts de ses voyageurs.

Dans tous les cas d'imprévus avant et pendant la durée du séjour, l'animateur RBM ou la commission "voyages" du Conseil d'Administration de RBM auront seuls pouvoir de décision. Tout refus de suivre les décisions et consignes prises dans ce cadre n'engagerait que la responsabilité du participant concerné ; tous les frais consécutifs à une initiative personnelle imprudente ou non décidée par l'ensemble des participants seraient à la charge du participant.

Pour quelque cause que ce soit, **il est très fortement déconseillé de quitter le groupe des participants durant le séjour.**

BAGAGES ET MATÉRIEL

Chaque participant est libre d'emporter le volume de bagages qu'il souhaite.

Une liste du matériel conseillé sera remise après inscription et fera l'objet d'une note d'information destinée aux participants. Cette note d'information est disponible avant inscription sur simple demande.

Chaque participant est solidaire concernant les transferts sur place et la surveillance des bagages de l'ensemble des participants. En cas de vol (rare), perte ou détérioration, le groupe subviendra collectivement aux besoins en matériel du ou des participant concerné.

NOURRITURE

Tous les repas pris au cours du séjour sont compris dans le prix affiché (voir programme détaillé sur notre site Internet).

Les boissons alcoolisées ou hors repas restent à la charge de chacun.

HÉBERGEMENTS

La description des prestations des hébergeurs est détaillée sur notre site Internet.

TRANSPORTS LOCAUX

La description des prestations de transport est détaillée sur notre site Internet.

FORMALITÉS

Les membres participants étrangers devront s'assurer de la validité de leur pièce d'identité et visa si nécessaire. En cas de défaut de documents et/ou de rejet par les autorités françaises pour quelque raison que ce soit, le montant du voyage et du séjour ne sera pas remboursé et considéré comme définitivement perdu.

SANTÉ

Ce séjour ne présente pas de difficulté particulière et ne nécessite aucun entraînement spécifique.

Ce voyage reste évidemment fortement déconseillé à toute personne souffrant de maladie grave ou chronique.

ASSURANCES ET RESPONSABILITÉ

Chaque membre participant restant à chaque instant maître de ses décisions et acceptant sans réserve les conditions décrites dans ce document, la responsabilité des membres, accompagnateurs, ou dirigeants de RBM ne peut en aucun cas être engagée. Toute remarque ou proposition devra être faite avant le départ.

L'inscription à un voyage et un séjour avec RBM fait bénéficier tous les participants des garanties du contrat passé entre l'ATES et la MAIF / INTER MUTUELLE ASSISTANCE. couvrant l'assistance rapatriement durant le séjour (garanties détaillées sur demande). Les assurances "accidents corporels" (à souscrire individuellement) et "assurance annulation et perte de bagages" (proposée en option facultative par RBM) sont vivement conseillées. En cas de sinistre, toute déclaration devra être effectuée en temps voulu par le membre participant lui-même ou ses ayants-droits auprès des organismes assureurs ET auprès de RBM, justificatifs à l'appui pour déclencher l'assurance. Cette déclaration devra être effectuée par tout moyen écrit permettant d'avoir un accusé de réception et ce dès la survenance du fait à l'origine du sinistre. La date d'émission de cet écrit sera celle retenue comme date de déclaration du sinistre.

Les participants doivent néanmoins rester conscients que les possibilités de télécommunication peuvent être limitées voire inexistantes dans certaines zones pendant plusieurs jours du circuit.

CONDITIONS D'INSCRIPTION ET D'ANNULATION

L'inscription à ce séjour implique **l'acceptation sans réserve des conditions décrites dans ce document**. Chaque inscription ne pourra être prise en compte qu'accompagnée du **bulletin d'inscription rempli et signé, et d'un acompte de 50 % du montant total** établi par chèque ou carte bancaire à l'ordre de Rencontres au bout du monde, dans la limite des places disponibles. Le participant devra préciser s'il souhaite souscrire à l'assurance annulation proposée par RBM. En cas d'annulation par le voyageur moins de 180 jours avant la date de commencement du séjour, cet acompte ne pourra pas être remboursé (sauf en cas de souscription de l'assurance "annulation"). Le solde devra être versé au plus tard 60 jours avant la date de commencement du séjour. En cas de non règlement du solde dans ce délai, RBM se réserve le droit d'annuler l'inscription sans remboursement ni indemnité. Les montants de l'acompte et du solde pourront subir des modifications pour les personnes inscrites ou à inscrire, selon le nombre de participants. Les participants s'engagent à régulariser leur situation par le versement d'un complément si de telles modifications interviennent entre les dates de versements et l'ajustement du montant final. Cette régularisation devra s'effectuer dans les 90 jours qui suivront la date de fin du séjour.

ANNULATION (hors souscription d'une assurance "annulation") :

En cas d'annulation par le voyageur entre le 60^e et le 45^e jour précédant la date de commencement du séjour, 70% du montant total seront conservés par RBM au titre des frais entraînés par cette annulation, 80% pour une annulation entre le 44^e et le 11^e jour, 100% à partir du 10^e jour. Toute annulation devra être signifiée par lettre recommandée avec AR adressée au siège de RBM. L'annulation ne dispense pas du règlement intégral des sommes dues au moment de l'annulation, à défaut duquel aucune demande de remboursement auprès de la compagnie d'assurance "annulation" ne pourra être effectuée. **En cas d'annulation de la part de RBM, les participants seront prévenus individuellement, au plus tard 21 jours avant la date de départ prévue. En cas d'événement de force majeure (tout événement extérieur présentant un caractère à la fois imprévisible et insurmontable qui empêcherait RBM ou les prestataires impliqués dans la réalisation du séjour, d'exécuter tout ou partie de celui-ci), RBM ne pourra être tenu pour responsable et aucun remboursement de sommes irrécupérables ne pourra être exigé par les participants.**

Les conditions générales de vente sont fixées par le décret n° 2009-1650 du 23 décembre 2009 portant application de la loi n° 2009-888 du 22 juillet 2009 de développement et de modernisation des services touristiques et sont à votre disposition sur simple demande.